



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 05/04/2024 à 18h

Bilan saison 2022/2023

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières (en visio),
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Sébastien GASPARI, Vice-Président du Conseil Départemental
- Monsieur André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes
- Monsieur Bérengère LÉCÉA, Adjointe au Maire, chargée de la vie associative
- Madame Dominique JOLIS-PAILHEZ, Adjointe au Maire, chargée de l'éducation
- Madame Sabrina FITO, Adjointe au Maire chargée de la culture et de l'animation
- Monsieur Marc AUZEVILLE, Vice-Président de la FRMJC Occitanie
- Madame Catherine VIDAL, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude
- Monsieur Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

Il est 18h30, Isabelle POURGINE, Présidente, procède à l'ouverture de la séance.
En introduction elle excuse l'absence de Gérard FORCADA, Maire de Lézignan qui est souffrant.
La Présidente souhaite la bienvenue aux élu-e-s et partenaires qui assistent à l'AG.

Chaque participant s'est vu remettre le lien numérique pour consulter les dossiers et rapports présentés et soumis à l'approbation des adhérent-e-s lors de cette séance.

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

1 /Rapport Moral et d'Orientation :

Isabelle POURGINE procède à la lecture du Rapport Moral et d'Orientation préparé par le Conseil d'Administration :

C'est un plaisir chaque fois renouvelé de se retrouver à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de notre structure. L'A.G. d'une association loi 1901 permet aux dirigeants d'échanger avec les membres de l'association et les partenaires autour des activités de l'année passée et à venir.

Nous allons donc dresser le bilan de la saison 2022/2023, qui, comme vous allez le voir dans les différents rapports présentés, est l'année de reprise totale de nos activités, actions et projets, après trois ans impactés par la crise sanitaire. Éclectiques, les statuts des structures d'Éducation Populaire ont un but commun : participer à l'émancipation de chacun.e.

Pourtant, les associations d'Éducation populaire sont dans une situation financière fragile qui met en question l'existence de nombre d'entre elles.

Participer à l'émancipation de tous malgré une période d'incertitude

Présentes partout dans notre pays, dont elles constituent à la fois le maillage du lien social et culturel de proximité et le cœur de la vitalité locale, 25 000 associations d'Éducation Populaire, comme la nôtre, remplissent, à travers leurs activités, des missions du quotidien précieuses pour la société et sa cohésion :

- organisation d'activités complémentaires de l'École Publique dans l'éducation des enfants, dont elles prennent souvent en charge l'accueil périscolaire,
- accompagnement des jeunes,
- démocratisation du sport ou de la culture,
- accès aux loisirs et aux vacances,

-sensibilisation aux enjeux environnementaux,
-défense des droits ou lutte contre la fracture numérique,
-pratique de la citoyenneté et promotion du civisme ...

Confrontées successivement à la crise sanitaire puis à l'inflation, les MJC de France souffrent des baisses de financement et du désengagement de nombre de pouvoirs publics.

Les soutiens aux associations sont, au mieux, stables, voire se dégradent, puisqu'ils ne prennent pas en compte les effets de l'inflation et des nécessaires revalorisations salariales suite aux augmentations du SMIC ou du minimum conventionnel. Ces difficultés font peser des risques importants sur l'emploi, le maintien et la transmission des compétences des salariés. Le dernier baromètre annuel d'Hexopée, le syndicat employeur de notre branche, l'illustre ainsi : près d'un tiers des associations d'Éducation Populaire dispose de moins de 3 mois de trésorerie pour mener à bien leurs activités. Je laisserai le soin à Jean PÉRILLOU, notre grand argentier, de vous présenter la situation de notre Maison tout à l'heure.

Mais au niveau national les organisations représentatives de l'Éducation Populaire ne cessent d'alerter les financeurs depuis plus de 2 ans : chaque association qui disparaît contribue au sentiment de déclassement, de relégation et de repli sur soi qui éloigne les Français de l'implication citoyenne.

Le monde associatif ne se résigne pas à cette situation et appelle ses adhérents à se mobiliser. Il ne s'agit plus de nous satisfaire de promesses ou de comités techniques divers renvoyant toujours à plus tard l'examen réel des besoins de financement. Il ne s'agit plus aujourd'hui de se contenter d'un exercice de sauvegarde : nous demandons que nos financeurs publics dotent durablement nos associations à hauteur du bénéfice social et éducatif immense qu'elles apportent à la société. En effet la multiplication des appels à projets est un exercice chronophage qui finit par éparpiller le sens de notre action.

Ce changement urgent et structurel du mode de financement des associations doit notamment se matérialiser dans le cadre d'une conférence nationale des financeurs :

- Par une augmentation des subventions, qui permette de rattraper l'inflation cumulée depuis 2022 ;
- Par une modification des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des appels d'offre afin de réévaluer leurs dotations en fonction de l'inflation ;
- Par la création d'un fonds de soutien aux associations employeuses en risque de cessation de paiement ;
- Par une accélération du versement des soutiens publics pour améliorer les situations de trésorerie.

Nous attendons ainsi de la part du gouvernement et des financeurs publics des signes de reconnaissance et de valorisation d'un secteur qui le mérite.

.... Et poursuivre et amplifier nos actions

Plus localement, concernant l'enfance et la jeunesse, grâce au soutien de la CAF (partenariat reconduit d'ailleurs jusqu'en 2027) nous avons poursuivi le développement du Pôle **Jeunesse**, espace qui accueille les jeunes du territoire dès la sixième et jusqu'à 25 ans. L'équipe d'encadrement a été renouvelée au dernier trimestre et c'est à Quentin RIOU et Salomé BRU que nous avons confié la lourde tâche d'accompagner les adolescents dans la réalisation de leurs projets. Motivés, dynamiques et passionnés, ils ont pris à bras le corps leurs nouvelles fonctions et accueillent les parents tous les mercredis matin autour d'un café. Nous allons amplifier les actions auprès des adolescents avec la mise en place de permanences à la Cité Scolaire ou en nous rapprochant du réseau Acticity avec l'idée d'ouvrir une antenne sur Lézignan.

2023 fut l'année de montée en puissance de notre MICRO-FOLIE.

Ce musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors de la **culture** française avec ses plus grandes institutions nationales. Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie émerveillent. Une extension a été mise en place dans l'espace-bar reconfiguré pour l'occasion. Bravo à Céline MATHELIER qui coordonne ce beau projet de médiation culturelle.

Notre pôle **numérique** s'est bien développé. Nous avons inauguré le FABLAB il y a un an maintenant. Nous vous invitons à visiter ce fabuleux espace qui rend possible la créativité grâce à des outils de fabrication numérique. Avec l'accompagnement de Renaud LE GOFF, notre fabmanager, ou de Marjorie SAINTE-COLOMBE, notre médiatrice numérique, vous apprendrez à fabriquer vous-même, en ayant à l'esprit de partager ensuite vos compétences avec d'autres utilisateurs.

Tous ces nouveaux équipements innovants nous permettent de renforcer nos relations avec l'Éducation Nationale. Ainsi nous sommes devenus un acteur local majeur du dispositif « Cité Éducative », un label d'excellence que Monsieur le Maire a obtenu pour Lézignan. Ce programme, né à partir d'initiatives menées sur le terrain, vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes pendant et après le temps scolaire.

Tout au long de l'année nos animatrices et animateurs **enfance** se démènent pour encadrer les accueils collectifs du territoire. Mention particulière à Mélanie GONZALEZ qui, en septembre, a pris la suite de Mohamed EL HACHIMI, parti en congé sans solde pour une année.

Je rappelle que nous sommes missionnés par la Mairie sur les temps d'accueil du mercredi en période scolaire et par la Communauté des Communes pour ceux des petites et grandes vacances. Nous réitérons la nécessité d'une extension, d'un réaménagement ou d'une délocalisation des espaces mis à disposition de ces structures au regard des difficultés récurrentes. Force est de constater que nous n'avançons pas sur ce dossier crucial mais j'ai espoir que nos élus, avant la fin du mandat, s'emparent de cette problématique, pour un meilleur accueil des enfants du territoire et une amélioration des conditions de travail de nos équipes d'encadrement.

En 2023 nous avons travaillé sur l'écriture du projet de l'Espace de Vie Sociale en vue du renouvellement de l'agrément délivré par la CAF, obtenu pour 4 ans, jusqu'en 2027. Vos retours, le plaisir partagé lors des activités et la hausse de la fréquentation encouragent l'équipe et, plus particulièrement Catherine CLAUSTRE, coordonnatrice, Nadine CREPET, animatrice de l'EVS, et les bénévoles impliqués, à poursuivre leur engagement dans l'**animation sociale**.

Du côté de nos **clubs et sections**, vous verrez, dans la présentation du rapport d'activité par Julien SANS, notre Directeur, une forte reprise avec la mise en place de nombreuses nouveautés (80 activités proposées, record absolu !). Le grand événement, à venir sera, sans nul doute, l'ouverture de la salle d'escalade, prévue après les vacances scolaires de printemps et dont la gestion associative et grand public est confiée à la MJC par l'association LEZIBLOC, initiatrice du projet. Nous pouvons dire que, disposer d'un tel équipement sur notre territoire, est une chance inespérée !

Merci au Département d'avoir initié le budget participatif qui permet à des acteurs associatifs de mettre en place de si beaux projets.

Merci aussi à Monsieur le Président de la Communauté des Communes d'avoir rendu possible l'installation de cette structure dans le Gymnase Intercommunal du lycée et d'y avoir réalisé des travaux d'adaptation.

Merci surtout à vous, d'avoir, comme vous l'aviez fait pour le FABLAB en 2020, voté pour ce projet !

.... en investissant de nouveaux champs d'intervention

L'an dernier j'avais annoncé le lancement d'un chantier d'adaptation du Centre International de Séjour pour répondre à des nouvelles demandes :

En effet, nous recevons moins de sollicitations pour l'hébergement de groupes et faisons face à d'importants besoins pour de l'accueil individualisé sur des périodes plus longues.

Grâce à un soutien financier du DLA, nous avons bénéficié, pendant six journées, d'un regard extérieur. Cet accompagnement, conduit par l'Union Régionale de l'Habitat Jeunes en Occitanie, nous a permis d'engager une réflexion sur l'avenir de notre structure d'hébergement.

Le Conseil d'Administration s'était spontanément orienté vers la possibilité - dans un premier temps - de « transformer » le CIS en foyer de jeunes travailleurs.

Suite aux premières réflexions, contraintes architecturales et réglementaires ou discussions avec les collectivités et les partenaires de notre association, il semble que la seule adaptation du CIS ne suffira pas à répondre à la demande.

Cela sera confirmé par les résultats d'une étude de besoin qui permettra aux services de l'État d'engager le processus de création d'une telle structure sur Lézignan.

Ainsi, à ce stade, notre réflexion a évolué et nous étudions la possibilité :

- d'adapter nos chambres ici en y privilégiant l'accueil des personnes mineures,
- de gérer une nouvelle unité de logements (construite par un bailleur social sur un terrain mis à disposition par la Commune) à proximité de nos locaux, et qui pourrait recevoir les jeunes adultes sur une durée plus longue.

Une importante réunion s'est tenue dans nos murs en janvier en présence de la Municipalité, de la Communauté des Communes et du Département. Tous nous ont annoncé qu'ils soutiendraient notre candidature pour ce nouveau projet.

.... et en s'appuyant sur nos forces vives

Dans les mois à venir, nous allons lancer une nouvelle consultation qui va associer l'ensemble des acteurs de la Maison (usagers, adhérents, partenaires, résidents...) afin de réfléchir ensemble et bâtir notre nouveau projet associatif pour la période 2025-2030. Véritable outil de pilotage, le projet associatif oriente les actions de la MJC conformément à sa vision et à ses valeurs.

Une fois encore nous comptons sur vous pour apporter votre pierre à l'édifice.

Deux priorités se dessinent :

- développer les actions intergénérationnelles ou en familles,

-mieux accompagner l'engagement bénévole, pour que chaque bonne volonté puisse s'épanouir dans notre maison.

Les bénévoles justement parlons-en !

Mais que ferait-on sans eux ? Comment la France arriverait-elle à supporter l'absence des 13 millions de bénévoles qui s'investissent, parfois au détriment de leur vie privée, et qui contribuent au maintien du lien social ?

Ce moment est l'occasion de rendre hommage à toutes et tous mais nous pensons ce soir, plus particulièrement, à quatre personnes.

Sarah PERCIE DU SERT s'éloigne de Lézignan pour des raisons professionnelles. Elle occupait le poste de Trésorière-Adjointe du bureau.

Citons ensuite Roger GEFROY, administrateur depuis 26 ans, qui quitte aujourd'hui le Conseil d'Administration et qui a tellement œuvré dans l'ombre pour notre association. Nous pensons aussi à Nicole CLARETO qui laisse sa place d'administratrice occupée depuis 2003 mais qui va continuer à suivre la MJC en qualité de membre associé avec la bienveillance qu'on lui connaît.

Au premier rang de notre Assemblée Générale, il y avait une chaise réservée, à la mémoire de Christiane NASTORG, notre 3ème Vice-Présidente, qui est décédée le 14 février dernier des suites d'une longue maladie.

À sa retraite, dès 2008, « Cricri » a intégré le Conseil d'Administration, l'année suivante le Bureau Exécutif, puis a commencé à prendre en main, bénévolement, l'organisation du Centre International de Séjour.

Été comme hiver, elle a assuré, pendant de nombreuses années, la réception des résidents, la restauration et, bien souvent, le ménage des chambres.

À l'époque, la vétusté de nos installations ne nous permettait pas d'avoir les moyens de disposer d'un cuisinier. Nous avons même envisagé la suppression de ce service et c'est elle qui a insisté pour qu'on le maintienne. Cette obstination a payé puisque la structure s'est progressivement relevée. En 2016 nos locaux ont été réaménagés par la Mairie et nous avons pu relancer, grâce à des équipements flambant neufs et à l'embauche de personnel, le tourisme social.

Cricri était à la MJC cinq jours sur sept et n'a, tant que sa santé le lui a permis, jamais raté une séance du Conseil d'Administration ou une réunion du Bureau. Son départ laisse un grand vide, ses fous rires nous manquent ...

Christiane avait l'art de cultiver l'amitié et la bonne humeur en rendant les moments passés en sa compagnie joyeux et uniques. Nous savons qu'elle n'aimait pas les honneurs mais elle mérite tellement cet hommage ! Ce fut une bénévole exemplaire, fidèle aux valeurs de l'Éducation Populaire qu'elle a portées pendant les 40 dernières années de son existence.

Il est dans la vie des gens qui savent comment rendre les autres heureux.

On dirait que cela fait partie d'eux, ils sont toujours prêts à aider, sans même qu'on ait à le leur demander.

Ce sont des êtres d'une telle discrétion mais d'une telle générosité qu'il suffit de les connaître pour tout de suite les aimer.

Adieu Cricri, tu resteras à jamais dans nos cœurs.

A la fin de la lecture du rapport moral et d'orientation l'assistance respecte une minute de silence suivie d'une minute d'applaudissement en hommage à Christiane NASTORG.

La Présidente de la MJC soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport moral et d'orientation :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RAPPORT MORAL ET ORIENTATION	231	0	231	230	1

➔ **L'Assemblée Générale adopte le rapport moral et d'orientation.**

2 / FINANCES :

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 01/09/2022 au 31/08/2023.

La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils sont vérifiés par le cabinet de Commissariat aux Comptes GV AUDIT de Béziers, mandaté pour cette mission par l'Assemblée Générale.

Julien SANS, directeur, présente le compte de résultats et le bilan financier et Jean PERILLOU, trésorier, présente le rapport de gestion financière.

2-1 | LECTURE DU RAPPORT FINANCIER PAR LE TRÉSORIER :

Nous avons, en 2022/2023, réalisé le plus important budget de l'histoire de notre association et constaté un retour à la situation d'avant la crise sanitaire. Le bilan financier que je vais vous présenter maintenant est donc marqué par :

- **la remontée du nombre d'adhérents.**
- **la relance de l'ensemble de nos activités (clubs, sections, séjours, sorties, stages, ateliers, ...).**
- **le retour des animations locales et d'une programmation culturelle d'événements**
- **la reprise des demandes d'accueil au Centre International de Séjour (hébergement, restauration, séminaires, ...)**
- **la montée en puissance des nouveaux équipements comme le FABLAB ou la MICRO-FOLIE lancés la saison précédente.**

Par contre, c'est aussi la saison où les aides COVID ne sont plus perçues (activité partielle, fond de solidarité, exonérations URSSAF, ...).

Afin de ne pas alourdir la séance, je vais simplement vous communiquer les points significatifs de l'exercice écoulé. Vous pourrez suivre sur l'écran le détail compte par compte. Toutes ces données sont également accessibles en scannant le QR code indiqué ou en consultant le dossier de cette A.G. sur notre site internet.

Pour l'exercice 2022/2023, les totaux s'élèvent à 1 275 711 € pour les dépenses et 1 277 961 € pour les recettes. On constate donc un résultat positif de 2 250 €. Ce léger excédent représente 0.17 % du budget de la structure. On parlera plutôt d'équilibre. Pour rappel en 2021/2022 nous avons enregistré un déficit de 2 986 € qui représentait 0.23 % du budget.

Les dépenses de la structure ont augmenté de 4 026 € par rapport à la saison dernière :

- Les achats s'élèvent à 82 013 €, soit 6.42 % des dépenses totales (4.67 % l'an dernier).
- Les services extérieurs s'élèvent à 119 615 €, soit 9.37 % des dépenses totales (7.63 % l'an dernier).
- Les autres charges externes s'élèvent à 184 030 €, soit 14.42 % des dépenses totales (11.07 % l'an dernier).
- Les impôts et taxes s'élèvent à 18 753 €, soit 1.47 % des dépenses totales (1.02 % l'an dernier).
- Les charges de personnel s'élèvent à 743 189 €, soit 58.26 % des dépenses totales (62.48 % l'an dernier).
- Les charges de gestion et exceptionnelles s'élèvent à 41 588 € soit 3.27 % des dépenses totales (1.02% l'an dernier).
- Les amortissements et provisions s'élèvent à 86 520 € soit 6.79 % des dépenses totales (12,11 % l'an dernier).

Quelques précisions importantes concernant les dépenses :

Après avoir été exonérés de la taxe sur les salaires pendant quelques années, malgré l'application d'un abattement, nous sommes à nouveau soumis à son paiement. Pour rappel, en sont redevables les employeurs qui ne sont pas soumis à la TVA. Il s'agit d'un impôt qui n'incite pas forcément à consolider et à développer l'emploi. Concernant l'emploi, justement, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire, nous avons été contraints, après avoir épuisé toutes les solutions, d'engager une procédure de réduction de la masse salariale. Ces décisions, difficiles à prendre mais nécessaires pour la pérennité de la structure, ont engendré une réduction des charges de personnel.

Nous avons assumé également la plus importante dotation aux amortissements inscrite sur un exercice comptable de la MJC en raison des différents investissements engagés ces cinq dernières années.

Les recettes de la structure ont augmenté de 9 263 € par rapport à la saison dernière :

- Les ventes de produits et de prestations s'élèvent à 797 932 €, soit 62.43 % des recettes totales (51.33 % l'an dernier).
- Les subventions s'élèvent à 239 587 €, soit 18.75% des recettes totales (20.30 % l'an dernier).
- Les adhésions, les dons et le sponsoring s'élèvent à 40 832 €, soit 3.20 % des recettes totales (2.59 % l'an dernier).
- Les produits exceptionnels, les remboursements divers et les reprises sur provisions s'élèvent à 199 609 €, soit 15.62 % des recettes totales (25.78 % l'an dernier).

Quelques précisions importantes concernant les recettes :

Grâce à la reprise de toutes les activités et services, nos ventes ont augmenté cette année de 146 595 €. Malgré l'octroi de nouveaux financements dans le cadre du dispositif « Cité Éducative », les subventions perçues par l'association ont diminué. C'est d'ailleurs la première fois, depuis la création de l'association en 1946, que nous subissons une baisse de la dotation communale de fonctionnement, attribuée par le Conseil Municipal d'une année à l'autre. Sur l'exercice, nous avons également dû faire face à une importante diminution des aides versées par l'État pour certains contrats de travail nécessitant la pérennisation de CDD en CDI, postes indispensables pour assurer la relance de l'activité.

Cet équilibre financier ne doit pas masquer la fragilité de notre association. En effet, les réserves financières, pour une structure de notre taille, sont trop faibles. À la clôture de notre exercice comptable nous disposons d'environ un mois de trésorerie, alors qu'il serait nécessaire d'avoir deux-trois mois d'avance, permettant de couvrir les dépenses et de faire face à tout imprévu.

Dans son rapport moral, Isabelle POURGINE a évoqué la fragilité financière des associations au niveau national. Concernant notre maison, nous savons que les saisons 2023/2024 et 2024/2025 seront difficiles pour équilibrer nos comptes.

Nos usagers et adhérents ayant été impactés par l'inflation, les tarifs de l'adhésion augmenteront peu.

Après des années de stabilisation, voire de baisse, il est nécessaire de négocier et d'obtenir un meilleur soutien financier de la part des collectivités au niveau local (Mairie et Communautés des Communes).

Les renouvellements des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs prévus cette année seront l'occasion d'une prise en compte, par nos partenaires cités, du développement de la structure sur le territoire et de son impact sur l'accompagnement des habitants.

Pour information, chiffres et pourcentages de la participation des institutions locales sur l'exercice écoulé :

- La part des subventions, votée par le Conseil Municipal, a représenté cette année 9.87 % du budget total de l'association (23.39% il y a 10 ans).
- Le soutien financier attribué par le Conseil Communautaire ne représente que 0.70 % du budget total de l'association alors que la moitié des usagers et adhérents de la structure résident dans les villages de l'intercommunalité. Par ailleurs, nous n'avons aucun financement fléché sur la JEUNESSE alors qu'il s'agit d'une compétence communautaire.

Enfin, une donnée financière non-négligeable : cette saison la MJC a injecté dans l'économie locale la somme de 119 134 €. Cette somme a bénéficié à 59 fournisseurs lézignanais et à 6 des villages alentours. Si on la ramène aux subventions locales, cela représente 88% reversés pour soutenir l'économie du territoire dans une période difficile. Il est donc important de souligner que, lorsque l'on soutient la MJC, cela se ressent au niveau des entreprises, des artisans et des commerçants du territoire local.

Pour conclure ce rapport financier 2022/2023, nous formulons le souhait que dans un avenir très proche, l'accroissement du soutien des collectivités, les contacts avec les diverses structures partenaires, l'essor et la création de divers projets et l'augmentation du nombre d'adhérents puissent donner à notre Maison des Jeunes et de la Culture, les moyens d'exprimer et de concrétiser ses ambitions pour la plus grande satisfaction de tous.

Le Conseil d'Administration tient à remercier bien sincèrement l'ensemble des salariés et des bénévoles pour leur engagement si fort ainsi que tous nos partenaires pour leur soutien si important afin que la Maison puisse poursuivre sa mission.

2-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUÉS AUX ADHÉRENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier (dossier annexé au présent procès-verbal) :

- Le compte de résultat du 01/09/2022 au 31/08/2023, les tableaux et commentaires | Pages 34 à 40
- Le bilan financier au 31/08/2023, les tableaux et commentaires | Pages 41 à 44
- Un tableau de ratios et d'éléments financiers complémentaires au 31/08/2023 | Pages 46 à 48

2-3 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Isabelle POURGINE invite Guy VIDAL du Cabinet GV-AUDIT de Béziers à venir livrer son analyse des comptes de la MJC. Avant lecture du rapport il précise que le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la conformité des comptes de l'association.

Suite à son contrôle annuel dans le cadre de sa mission il informe l'Assemblée Générale que les comptes présentés dans les différents documents transmis aux partenaires et adhérents sont fidèles à la réalité de la situation financière de l'association.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 et à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport.
- Sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Guy VIDAL n'émet aucune réserve et certifie les comptes 2022/2023 de la MJC qui sont établis très sérieusement.

La Présidente communique les résultats du vote à bulletin secret des différents rapports financiers :

- ➔ Analyse financière 2022/2023 du Trésorier,
- ➔ Comptes de résultat du 01/09/2022 au 31/08/2023,
- ➔ Bilan au 31/08/2023.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
FINANCES 2022/2023	231	1	230	229	1

- ➔ L'Assemblée Générale adopte le rapport financier du trésorier.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le compte de résultat du 01/09/2022 au 31/08/2023 ainsi que l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice (+2.249,85 €) aux réserves associatives du bilan.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le bilan financier au 31/08/2023.

3 / TAUX DES CARTES MJC 2024/2025:

Isabelle POURSIÈNE présente ensuite les taux des cotisations pour 2024/2025 (en vigueur à partir de septembre 2024) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration une augmentation de 0.5 € en moyenne pour 2024/2025 :

- De 0 à 15 ans : 17€ (+0.50€)
- De 16 à 25 ans : 22€ (+0.50€)
- De 26 ans et + : 27€ (+0.50€)
- Restaurant : 5€
- Carte estivale : 10€

Les adhérent-e-s sont invités à voter :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
TAUX DES COTISATIONS 2024/2025	231	1	230	224	6

➔ L'Assemblée Générale adopte les taux des cotisations 2024/2025.

4 / ÉLECTIONS :

Isabelle POURSIÈNE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, par suite à la réforme du règlement intérieur, l'élection des administrateurs pouvait se dérouler les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle. Cette année, en raison d'un manque de bénévoles pour tenir le bureau et sécuriser le scrutin, nous n'avons pas été en mesure d'organiser le vote par anticipation. En conséquence l'élection des membres du Conseil d'Administration se fait pendant la tenue de l'Assemblée Générale.

Candidats sortants (élus ou réélus sur le tiers-sortant 2021-2024) > Nicole BOUSQUET, Nicole CLARETO, Jean-Marie DAMAS, Daniel HATTON, Delphine PAUBLANT, Marion PUIG, Maïlys SAINT-GERMAIN et Bertrand THEALLER.

Se représentent > Nicole BOUSQUET, Jean-Marie DAMAS, Daniel HATTON, Delphine PAUBLANT, Marion PUIG, et Bertrand THEALLER.

Ne se représente pas > Nicole CLARETO ne se représente pas sur un poste d'administrateur élu mais en tant que membre associé en qualité d'ancien Président. Maïlys SAINT-GERMAIN ne se représente pas.

Nous avons également à remplacer les postes vacants suivants :

- Roger GEFFROY qui démissionne pour raison de santé (élu en 2021 et qui devait sortir en 2025)
- Christiane NASTORG qui est décédée en février dernier (élue en sortante en 2025)

11 postes à pourvoir.

Nouvelles candidatures > Gilles AVY, Patrick ESTEBANEZ, Jeanine HAUDRECHY, Nadine KIDD, Didier MARCON, Nicole MONVILLE

Nous avons donc enregistré 12 candidatures (6 sortants se représentent + 6 nouvelles candidatures) pour 12 postes à pourvoir. Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret. Ayant plus de candidats que de postes à pourvoir l'élection se fait à la majorité relative. Après dépouillement la Présidente communique les résultats :

	Votants	NULS	EXPRIMES	VOIX	
AVY Gilles	228	1	227	218	ÉLU
BOUSQUET Nicole	228	1	227	169	RÉELUE
DAMAS Jean-Marie	228	1	227	207	RÉELU
ESTEBANEZ Patrick	228	1	227	216	ÉLU
HATTON Daniel	228	1	227	201	RÉELU
HAUDRECHY Jeanine	228	1	227	211	ÉLUE
KIDD Nadine	228	1	227	214	ÉLUE
MARCON Didier	228	1	227	127	NON-ÉLU
MONVILLE Nicole	228	1	227	210	ÉLUE
PAUBLANT Delphine	228	1	227	214	RÉELUE
PUIG Marion	228	1	227	200	RÉELUE
THEALLER Bertrand	228	1	227	197	RÉELU

Nicole BOUSQUET, Jean-Marie DAMAS, Daniel HATTON, Delphine PAUBLANT, Marion PUIG, et Bertrand THEALLER, sont réélu-e-s pour trois ans (2024-2027).

Un tirage au sort déterminera entre Gilles AVY, Patrick ESTEBANEZ, Jeanine HAUDRECHY, Nadine KIDD, et Nicole MONVILLE qui sera élu-e pour un an ou pour trois ans.

Isabelle POURSIINE félicite les personnes élues ou réélues et remercie Didier MARCON d'avoir fait acte de candidature.

4-2 > ÉLECTION DE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle POURSIINE rappelle le règlement des membres associés :

- Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale.
- Ils/elles sont élu-e-s à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.
- Les membres associés peuvent être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration propose la liste suivante :

- Nicole CLARETO
- Alain QUINTANE
- Claire VALETTE

Isabelle POURSIINE communique les résultats :

Élection de la liste des membres associés 2024 > 2025					
	Votants	NULS / BLANCS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
CLARETO Nicole QUINTANE Alain VALETTE Claire	231	3	228	226	2

5 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Comme chaque année, le rapport d'activité présenté à l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de mesurer le décalage éventuel avec nos perspectives mais aussi de pouvoir en envisager d'autres.

Ce document expose les actions et les bilans pour la période allant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2022/2023 traite de :

- La vie associative (notre vocation, nos valeurs, notre mission, nos moyens d'action, notre réseau, nos affiliations, labels et agréments, nos infrastructures, nos partenaires).
- Les forces vives (les bénévoles, les professionnels, les adhérents).
- La MJC en action (les clubs et section, l'animation locale & l'action culturelle, l'enfance & la jeunesse, numérique & innovation, l'animation de la vie sociale, l'hébergement et la restauration).

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022/2023 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG).

6 / VŒUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions toutefois cette année, aucune question n'a été déposée.

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Catherine VIDAL, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude :

« La MJC de Lézignan est impliquée dans le réseau départemental en accueillant les réunions mais aussi en participant à nos événements comme la course du cœur par exemple. Merci pour l'invitation à participer aux travaux de votre Assemblée Générale. Nous sommes très affectés à la Fédération par la perte de Christiane NASTORG, qui faisait partie du bureau départemental. Nous lui rendrons aussi hommage à l'occasion de notre AG prévue en mai ».

Marc AUZEVILLE, Vice-Président de la FRMJC Occitanie :

« Médaille d'or pour l'organisation de cette Assemblée Générale. Bravo pour votre engagement dans la diffusion des valeurs de l'Education Populaire sur ce territoire. Merci aux nombreux bénévoles qui s'investissent, c'est un engagement individuel au service du collectif. Christiane en était un parfait exemple de cet engagement pour les autres. Merci enfin à toutes les collectivités qui soutiennent la MJC de Lézignan ».

Béregère LÉCÉA, Maire de Lézignan-Corbières

« J'excuse Monsieur le Maire qui m'a demandé de le représenter en tant qu'élue chargée de la vie associative. La Municipalité de Lézignan a toujours soutenu la MJC qui est un atout pour notre Ville grâce à une dynamique équipe de bénévoles et permanents. Les relations entre la Ville et la MJC sont bonnes. Comme cela a été annoncé à la cérémonie des vœux par Mr FORCADA, nous répondrons favorablement à la demande de mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un foyer de jeunes travailleurs, nous allons amplifier les projets autour de la Cité Educative avec vous. Concernant l'augmentation de la subvention municipale évoquée par le trésorier dans son analyse financière sachez que les élues présentes à cette AG appuieront cette demande auprès de Monsieur le Maire ».

André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise

« Je porte un intérêt particulier pour la MJC de Lézignan. En effet vous avez un rôle capital sur ce territoire en accompagnant à travers vos actions et vos services les publics. Vous formez des citoyens actifs. Par rapport à des points évoqués dans la séance je souhaite aborder quatre sujets :

Concernant le mur d'escalade financé par le Département sachez que la Communauté des Communes a engagé 30.000 € de travaux complémentaires et est heureuse de mettre à disposition de la MJC la salle pour développer cette nouvelle activité. Pour la problématique des locaux du Centre de Loisirs, le site de Gaujac : ce site est merveilleux mais classé en zone inondable ce qui complique les projets d'agrandissement il faut qu'avec la Mairie on réfléchisse à une solution rapide. Pour le projet de FJT la Communauté de Communes en lien avec les autres partenaires (Mairie, Département et Région) participera à ce projet d'autant plus que l'intercommunalité dispose de la compétence logement. Enfin suite à une rencontre récente avec la présidence et la direction de votre association je vous confirme que le soutien intercommunal va passer cette année de 9.000 € à 20.000€ et que pour les années qui suivront nous mettrons en place une Convention Pluri-annuelle d'objectif avec de nouveaux projets communs permettant de soutenir davantage votre association qui a un rôle important pour Lézignan mais aussi pour les villages environnants ».

Valérie DUMONTET et Sébastien GASPARI, Conseillers Départementaux

« Formidable Assemblée Générale démontrant la vitalité et la richesse d'actions de la MJC. La maison est la locomotive d'un territoire. Bravo pour la relance de l'activité après les années de ralentissement. Il est important de valoriser l'action des bénévoles, véritable richesse humaine. M comme maison, J comme jeunesse, C comme culture – 3 lettres que l'on peut aussi traduire comme suit : M comme main-tendue / J comme jardin extraordinaire / C comme constellation.

Continuons à croire dans cette maison du vivre ensemble comme un phare de l'Education Populaire. Félicitations à la Présidente qui va porter dans quelques semaines la flamme olympique. ».

Un hommage est rendu à Roger GEFFROY qui depuis 1996, s'est investi sans compter dans notre maison.

Jusqu'à sa retraite il fut le chauffeur de bus « officiel de la MJC » travaillant pour la société MICHAU TRANSPORTS. Il a accompagné des centaines et des centaines d'adhérent-e-s sur les sommets des Pyrénées, en Autriche, en Allemagne à Lauterbach. Cela a noué de nombreuses rencontres sous le signe de l'amitié.

Sonorisateur ou responsable des grillades lors des grand évènements de la MJC, Roger est surtout un bricoleur hors pair. On lui doit de nombreux aménagements (local ski, peintures murales du patio, travaux à l'Athlétic-club, décors de théâtre, ...).

Pour raison de santé et de déménagement dans la Montagne Noire, Roger a décidé de prendre du recul.

Julien SANS souligne que c'est un formidable bénévole qu'il a eu le plaisir de côtoyer pendant plus de 20 ans.

Très ému, Roger remercie tout le monde et souligne que le temps qu'il a passé à la MJC représente les moments les plus heureux de sa vie.

La Présidente clôture l'Assemblée Générale en remerciant l'équipe des professionnels et des bénévoles de la maison.

La soirée se poursuit par un repas suivi d'une soirée dansante animée par le duo JUDEBOX.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURGINE



Le Directeur
Julien SANS



MEMBRES PRÉSENT-E-S OU REPRÉSENTÉ-E-S

NOM	PRENOM	Situation	Mandant
ADES	Marie christine	Procuration à	POURSINE MORGANE
ADLI	Drifa	Présente	
ANGENOT	Michel	Procuration à	FAGNONI ANNE MARIE
ARAGON	Jean-louis	Présent	
ARAGON	Jacqueline	Présente	
ARVIEU	Maryse	Présente	
AVY	Gilles	Présent	
BARDOT	Helene	Présente	
BARO	Francoise	Procuration à	POURSINE ISABELLE
BARTHÉS	Eliane	Procuration à	SAINTE COLOMBE MARJORIE
BAUZA	Gérard	Présent	
BELZONS	Muriel	Procuration à	LEPISSIER MATHILDE
BENSACI	Zorha	Présente	
BERKANI	Steve	Présent	
BERMUDES	Rosette	Présente	
BERMUDES	Andre	Présent	
BERNABEU	Nicole	Procuration à	
BERNABEU	Alexandre	Procuration à	
BERNE	Micheline	Procuration à	POINCIN FABIENNE
BEZIAT	Véronique	Présente	
BILLARD	Anne	Présente	
BLENEAU	Jean-Louis	Présent	
BONNAVENC	Georges	Présent	
BONNAVENC	Marie	Présente	
BORT	Monique	Présente	
BOULBES	Nathalie	Procuration à	POURSINE JEAN MARC
BOURDEL	Jean-François	Présent	
BOURREL	Patricia	Procuration à	CARON MARTINE
BOURREL	Fernand	Procuration à	LEPISSIER MATHILDE
BOUSQUET	Nicole	Présente	
BOUTHINON	Daniele	Procuration à	MATHELIER CELINE
CABROL	Gilbert	Procuration à	LAGOUTTE JOSEPH

CALLAIS	Marie	Présente	
CALVET	Annie	Procuration à	MERCIER DIDIER
CAPDEVILLE	Claudie	Présente	
CARILLA-DURAND	Elisabeth	Présente	
CARON	Martine	Présente	
CATENA	Nadine	Présente	
CHADEFAUD	Aline	Procuration à	SANS CATHERINE
CHAIGNON-TRIAS	Christiane	Présente	
CHEVALIER	Jean-Louis	Procuration à	SANS CATHERINE
CHINCHOLLE	Maité	Procuration à	PERILLOU JEAN
CIBENEL	Remi	Présent	
CLARETO	Nicole	Procuration à	CLARETO PIERRE
CLARETO	Pierre	Présent	
CLAUSTRE	Catherine	Présente	
CLAUSTRE	Marie-Anne	Procuration à	CLAUSTRE CATHERINE
COLAS	Myriam	Procuration à	MUNOZ THIERRY
COMBES	Marie-José	Procuration à	POINCIN FABIENNE
CREPET	Nadine	Présente	
CRUZEL	Annie	Présente	
CRUZEL	Jean	Procuration à	CRUZEL ANNIE
DAMAS	Aline	Procuration à	DAMAS JEAN MARIE
DAMAS	Jean-Marie	Présent	
DAUCE	Michel	Procuration à	DAMAS JEAN MARIE
DE LA CHAPELLE	Danielle	Procuration à	LUGINBUHL FRANCK
DEFIVES	Chantal	Procuration à	DIDIER MERCIER
DEJEAN	Thierry	Présent	
DELEMOTTE	Murielle	Procuration à	NICOLLET DENISE
DELMAS	Danielle	Procuration à	BOUSQUET NICOLE
DELMAS	Rene	Procuration à	BOUSQUET NICOLE
DELORME	Monique	Présente	
DELTOUR	Catherine	Procuration à	POURSINE JEAN MARC
DEPERACHE	Sylvianne	Présente	
DESCOUTS	Marie-Claire	Présente	
DIONET	Francis	Présent	
DIONET	Beatrice	Présente	
DOUBLET	Amélie	Présente	
DUMONTET	Valérie	Présente	
DZIERZA	Yvonne	Présente	
EL AOUD	Hamid	Présent	
ESCARÉ	Marie-José	Présente	
ESCARÉ	Jules	Présent	
ESTANCO	Marilyne	Procuration à	CAPDEVILLE CLAUDIE
ESTEBANEZ	Patrick	Présent	
ESTEBANEZ	Lucie	Présente	
FABRY	Roger	Présent	
FAGNONI	Anne-Marie	Présente	
FARRAS	Patrick	Présent	
FARRAS	Véronique	Procuration à	FARRAS PATRICK
FERRERES	Christine	Présente	
FERRERES	Francis	Procuration à	FERRERES CHRISTINE
FERRUCCI	Mylène	Procuration à	THEALLER BERTRAND
FIESCHI	Marie - José	Procuration à	POURSINE JEAN MARC
FILLIATRE	Cecilia	Présente	
FILLIATRE	Daniel	Présent	
FORICHON	Bernard	Procuration à	POURSINE ISABELLE
FORMENTI	Jacqueline	Procuration à	ROUX JEAN CLAUDE
FUMET	Bernard	Présent	
GARCIA	Bernard	Présent	
GARCIA	Marie Mercedes	Présente	
GAUGIRAN	Martine	Présente	
GAUGIRAN	Rene-Paul	Présent	
GAUNE	Arlette	Présente	
GEFFROY	Roger	Présent	
GEMON	Eric	Présent	
GEMON	Marion	Procuration à	EL AOUD HAMID
GIMENEZ	Jean-Billy	Présent	
GISCLARD	Françoise	Procuration à	DENISE MADAULE
GISCLARD	Frank	Procuration à	DENISDE MADAULE
GONZALEZ	Mélanie	Présente	
GORE	Isabelle	Présente	

GOSSET	Annie	Présente	
GOUT	Josiane	Procuration à	GOUT MICHEL
GOUT	Michel	Présent	
GRAND	Cécile	Procuration à	PERILLOU FLORENCE
GRASSO	Ellen	Procuration à	POURSINE MORGANE
GRIMOIS	Fabien	Présent	
GRYCZKA	Elodie	Procuration à	LE GOFF RENAUD
HATTON	Daniel	Présent	
HAUDRECHY	Jeanine	Présente	
HAUDRECHY	Hervé	Présent	
IMMEL	Philippe	Présent	
IZARD	Martine	Procuration à	MARTINE MERCIER
JOFFRE	Sylvie	Procuration à	LE GOFF RENAUD
KIDD	Nadine	Présente	
KOUTSOUBELITIS	Meriem	Présente	
LAGOUTTE	Joseph	Présent	
LAGOUTTE	Mireille	Présente	
LASNON	Claude	Procuration à	THEALLER MARILYNE
LAUQUE	Vanessa	Procuration à	CARILLA DURAND
LE BAS	Gwendoline	Présente	
LE GOFF	Renaud	Présent	
LEFEVRE	Jean Luc	Présent	
LELANDAIS	Philippe	Procuration à	MERCIER MARTINE
LEPISIER	Mathilde	Présente	
LOUIS	Dominique	Procuration à	PERILLOU FLORENCE
LOUTREL	Claudine	Présente	
LOUTREL	Serge	Présent	
LUGINBUHL	Sylvie	Procuration à	LUGINBUHL FRANCK
LUGINBUHL	Franck	Présent	
MADAULE	Denise	Présente	
MAITRE	Georgette	Présente	
MANIERRE	Marie-France	Procuration à	SOUEF CARMEN
MARCELLIN	Monique	Présente	
MARCON	Didier	Présent	
MARTIN	Suzanne	Présente	
MARTIN	Christiane	Présente	
MARTINEZ	Gabriel	Présent	
MARTINEZ	Marie-Claude	Procuration à	MARTINEZ GABRIEL
MARTINEZ	Daniel	Présent	
MARTINEZ	Florian	Procuration à	MERCIER DIDIER
MASSE	Laurence	Procuration à	SANS JULIEN
MATHELIER	Celine	Présente	
MATIGNON	Laurence	Présente	
MERCIER	Martine	Présent	
MERCIER	Didier	Présent	
MINGUI BENDO	Elsa	Procuration à	DUMONTET VALERIE
MONVILLE	Nicole	Présente	
MONVILLE	Gérard	Présent	
MOULET	Marie-Claire	Présente	
MUNOZ	Thierry	Présent	
NEY	Georgette	Présente	
NICOLLET	Michel	Présent	
NICOLLET	Denise	Présente	
OBJOIS WELTER	Romeo	Procuration à	RIOU QUENTIN
ODIN	Claudine	Présente	
OZOUX	Eliane	Présente	
OZOUX	Thierry	Présent	
PAINEAU	Michele	Présente	
PAUBLANT	Delphine	Présente	
PEREZ	Francine	Procuration à	FERRERES CHRISTINE
PERILLOU	Jean	Présent	
PERILLOU	Florence	Présente	
PETIT	Sylvie	Présente	
PINTEAUX	Bernadette	Procuration à	PINTEAUX JACKY
PINTEAUX	Jacky	Présent	
POINCIN	Fabienne	Présente	
POINCIN	Serge	Présent	
POURSINE	Isabelle	Présente	
POURSINE	Jean marc	Présent	
POURSINE	Morgane	Présente	

PROST	Andrée	Procuration à	VALETTE MAX
PUIG	Marion	Présente	
PUIG	Francine	Présente	
QUINTANE	Alain	Présent	
RAFFORT	Isabelle	Procuration à	MATHELIER CELINE
RENAULT	Madeleine	Procuration à	THEALLER BERTRAND
REVERDY	Marc	Procuration à	MERCIER MARTINE
RIOU	Quentin	Présent	
ROMMELAERE	Myriam	Procuration à	POURSINE JEAN MARC
ROUANET	Catherine	Présente	
RODOVSKI	Nicolas	Procuration à	CLAUSTRE CATHERINE
ROUX	Jean-Claude	Présent	
ROUX	Sylvie	Présente	
RUFFET	Jacqueline	Procuration à	THEALLER MARYLINE
RUTKOWSKI	Helene	Procuration à	PERILLOU JEAN
SAINT MARTIN	Robert	Présent	
SAINTE COLOMBE	Marjorie	Présente	
SAINTE COLOMBE	Laurent	Procuration à	SAINTE COLOMBE MARJORIE
SALA	Corinne	Présente	
SALENÇON	Françoise	Procuration à	CARON MARTINE
SALETTE	Jean pierre	Procuration à	FAGNONI ANNE MARIE
SANS	Julien	Présent	
SANS	Catherine	Présente	
SANS	Arlette	Présente	
SCHNELL	Kristell	Présente	
SEGUY	Pierre	Présent	
SEGUY	Beatrice	Présente	
SIMONET	Alain	Procuration à	SERGE POINCIN
SIMONET	Agnès	Procuration à	SERGE POINCIN
SKORA	Nicole	Présente	
SOUEF	Carmen	Présente	
SOUEF	Michel	Procuration à	CARMEN SOUEF
SOURES	Edith	Procuration à	VALETTE CLAIRE
STANIERO	Lydia	Présente	
STRANIERO	Jean-Luc	Présent	
TAUSSAC	Corinne	Procuration à	VALETTE CLAIRE
THEALLER	Bertrand	Présent	
THEALLER	Marilyne	Présente	
THOMAS	Vincent	Procuration à	CAPDEVILLE CLAUDIE
TOULOUZE	Marie-Thérèse	Procuration à	PINTO JACKY
TREMOULET	Olivier	Présent	
TRIAS	Jean-Philippe	Procuration à	
VAISSIERE	Martine	Procuration à	SANS JULIEN
VALETTE	Claire	Présente	
VALETTE	Max	Présent	
VARALDA	Marie -Aude	Procuration à	
VERGÉ	Renée	Procuration à	VALETTE MAX
VIGNE	Danielle	Présente	
VIGNE	Rene	Présent	